

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CROUS NORMANDIE**

En sa séance du mercredi 17 décembre 2025

Le conseil d'administration du Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires de Normandie (Crous), dont le siège est situé au 135 boulevard de l'Europe 76100 ROUEN, sur convocation de sa Présidente, Madame Valérie CABUIL, rectrice de la région académique Normandie, chancelière des universités, s'est réuni dans la salle de réunion du bâtiment Thomas Corneille sur le site de Mont Saint Aignan.

Administrateurs présents :

Madame Valérie CABUIL, Madame Annie-Claude GAUMONT, Monsieur François PESTEL, Monsieur Adrien MONCOMBLE, Madame Hélène BOURAIMA LELONG, Madame Hélène HOUISSÉ, Madame Katy PADAR, Monsieur Cyril FRUSQUE, Madame Lina AVICEAU, Madame Chloé KEREBEL, Madame Léane HOAREAU

Procurations aux administrateurs :

1. Monsieur Florent SAINT MARTIN donne pouvoir à Madame la rectrice
2. Madame Catherine BIHEL donne pouvoir à Madame la rectrice
3. Madame Julie BARENTON-GUILLAS donne pouvoir à Madame Annie-Claude GAUMONT
4. Monsieur Philippe LERAITRE donne pouvoir à Madame Annie-Claude GAUMONT
5. Monsieur Adrien NAIZET donne pouvoir à Monsieur Adrien MONCOMBLE
6. Monsieur Sébastien DUVAL-ROCHER donne pouvoir à Monsieur Adrien MONCOMBLE
7. Monsieur Emmanuel HEMERY donne pouvoir à Monsieur François PESTEL
8. Madame Sophie SIMONNET donne pouvoir à Monsieur François PESTEL
9. Monsieur Raphaël DELAGE donne pouvoir à Madame Léane HOAREAU
10. Monsieur Christian ZGHEIB donne pouvoir à Madame Lina AVICEAU

Administrateurs absents :

Monsieur Denis GIROUDET est absent excusé.
Monsieur Ronan CONGAR est absent.
Monsieur Hugo COSSET COINSIN est absent.
Madame Janick LEGER est absente.
Monsieur Hassan EL ALLAM est absent excusé.
Monsieur Galaad OLLIVIER est absent.
Madame Pauline PINET est absente.

Membres présents à titre consultatif :

Madame Christine LE NOAN, Monsieur Eric LOBSTEIN, Monsieur Vincent LANGEVIN, Madame Florence OLIVIER, Madame Stéphanie LEBOUIS, Madame Françoise DUBOS, Madame Hadjria FATMI, Monsieur Christian HAY, Monsieur Alban PHILIPPE, Madame Cécile JUAN, Madame Sandrine DUVAL, Monsieur Sébastien HAAS, Madame Céline VION, Madame Marie-Noël BOUBOUR, Madame Arlette HAMOIS.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Mme CABUIL, Présidente du conseil d'administration du Crous Normandie, à 10h14.



Crous

Normandie

Délibération n°2025-29 du 17/12/2025

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 OCTOBRE 2025

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R 822-1, R822-10, R822-16 et R822-19,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous Normandie,

Vu le rapport de présentation du Crous Normandie,

DÉLIBÈRE :

Article unique

Le procès-verbal du conseil d'administration du 7 octobre 2025 est adopté.

Cf. procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 17 décembre 2025.

Les votes sont les suivants :

Nombre de votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Ne prend pas part au vote :	00
Abstentions :	00
Pour :	21
Contre :	00

La présente délibération, et son annexe, sont adoptées de façon expresse et à l'unanimité. Elle sera consignée au registre des délibérations du conseil d'administration sous le n° 2025-29 et affichée.

Fait à Caen, le 17 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

La rectrice de la région académique Normandie

Chancelière des universités

Valérie CABUIL

Délibération n°2025-30 du 17/12/2025

BUDGET RECTIFICATIF 2025 N°3

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R 822-1, R822-10, R822-16 et R822-19,

Vu notamment les articles 175, 176, 177 et 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le code de la commande publique,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous Normandie,

Vu le rapport de présentation du Crous Normandie,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

661 ETPT sous plafond et 4 ETPT hors plafond, soit 665 ETPT au total.

Autorisations d'engagement :

31 012 963 € de personnel

31 874 380 € de fonctionnement

7 766 692 € investissement

Crédits de paiement :

31 012 963 € de personnel

41 613 689 € de fonctionnement

11 886 260 € investissement

79 739 996 € de prévisions de recettes

4 772 916 € de solde budgétaire (déficitaire)

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

5 121 065 € de prélèvement de trésorerie

996 807 € de résultat patrimonial (déficitaire)

196 225 € de capacité d'autofinancement

5 836 788 € de prélèvement de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

DÉLIBÈRE :

Article unique

Le budget rectificatif 2025 n°3 est adopté.

La Directrice générale du Crous est autorisée à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette délibération.

Cf. procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 17 décembre 2025.

Les votes sont les suivants :

Nombre de votants :	21
Suffrages exprimés :	16
Ne prend pas part au vote :	00
Abstentions :	05
Pour :	15
Contre :	01

La présente délibération, et ses annexes sont adoptées de façon expresse et à la majorité. Elle sera consignée au registre des délibérations du conseil d'administration sous le n° 2025-30 et affichée.

Fait à Caen, le 17 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

La rectrice de la région académique Normandie

Chancelière des universités



Valérie CABUIL



Délibération n°2025-31 du 17/12/2025

BUDGET INITIAL 2026

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R 822-1, R822-10, R822-16 et R822-19,

Vu notamment les articles 175, 176, 177 et 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous Normandie,

Vu le rapport de présentation du Crous Normandie,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

656 ETPT sous plafond et 2 ETPT hors plafond, soit 658 ETPT au total

Autorisations d'engagement :

31 545 715 € de personnel

31 192 658 € de fonctionnement

12 116 300 € investissement

Crédits de paiement :

31 545 715 € de personnel

39 748 823 € de fonctionnement

6 672 001 € investissement

74 687 209 € de prévisions de recettes

3 279 330 € de solde budgétaire (déficitaire)

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

3 532 594 € de prélèvement de trésorerie

913 030 € de résultat patrimonial (déficitaire)

796 970 € de capacité d'autofinancement

3 747 594 € de prélèvement de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

DÉLIBÈRE :

Article unique

Le budget initial 2026 est adopté.

La Directrice générale du Crous est autorisée à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette délibération.

Cf. procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 17 décembre 2025.

Les votes sont les suivants :

Nombre de votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Ne prend pas part au vote :	00
Abstentions :	00
Pour :	15
Contre :	06

La présente délibération, et ses annexes sont adoptées de façon expresse et à la majorité. Elle sera consignée au registre des délibérations du conseil d'administration sous le n° 2025-31 et affichée.

Fait à Caen, le 17 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

La rectrice de la région académique Normandie

Chancelière des universités



Valérie CABUIL



Délibération n°2025-32 du 17/12/2025

DOSSIER D'EXPERTISE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE ÉTUDIANTE À CHERBOURG

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R 822-1, R822-10, R822-16 et R822-19,

Vu notamment les articles 175, 176, 177 et 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous Normandie,

Vu le rapport de présentation du Crous Normandie,

Le Dossier d'EXpertise (DEX) joint en annexe concerne la construction d'une résidence étudiante de 120 logements sur le site universitaire de Cherbourg en Cotentin (50).

Cette construction permettra la réalisation de :

- 114 logements étudiants de 16 m² avec le mobilier
- 6 logements de 24 m² adaptés aux PMR (personne à mobilité réduite)
- 130 m² d'espaces de vie étudiante
- 60 places de stationnement et un local à vélos (120 m²)

Ce DEX a pour objet de vérifier et de présenter :

- Le contexte de l'opération, les objectifs attendus et le projet retenu
- La cohérence du projet avec les différents cadres stratégiques (technique, foncier, juridique, mode opératoire projeté)
- Sa faisabilité technique et financière

Le Crous Normandie est déjà présent sur le site de Cherbourg avec le restaurant universitaire « La Passerelle » qui offre aux étudiants la possibilité de déjeuner aux tarifs sociaux. Le projet de la création de cette résidence va permettre de proposer une offre sociale d'hébergement qui fait actuellement défaut sur ce campus. Elle permettra en outre de répondre à l'accroissement de la demande locale.

Le coût prévisionnel de cette construction toutes dépenses confondues (TDC) est estimé à 9 873 525 € TTC.

Le financement de cette opération se répartit ainsi :

- Contractualisation Cnous (21 % du cout de l'opération) : 2 073 440 €
- Fond propre Crous Normandie : 789 882 €
- Communauté d'agglomération le Cotentin (20 % du cout de l'opération) : 1 974 705 €
- Prêt PLS : 5 035 498 €



Planning prévisionnel de réalisation de l'opération :

Publication appel à candidatures - Concours	19 12 2025
Remise des candidatures	13 02 2026
Jury de sélection de l'équipe de Maîtrise d'œuvre lauréate	26 03 2026
Notification de l'équipe MOE	23 04 2026
Dépôt du PC	07 08 2026
Publication DCE Travaux- Allotissement	28 08 2026
CAO de désignation des entreprises retenues	10 12 2026
Notification des marchés entreprises	24 12 2026
PC purgé du recours des tiers	14 01 2027
OS travaux (compris préparation)	14 01 2027
Réception opération	14 11 2028

DÉLIBÈRE :

Article unique

La délibération sur le dossier d'expertise pour la construction d'une résidence étudiante à Cherbourg est adoptée.

La Directrice générale du Crous est autorisée à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette délibération.

Cf. procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 17 décembre 2025.

Les votes sont les suivants :

Nombre de votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Ne prend pas part au vote :	00
Abstentions :	00
Pour :	21
Contre :	00

La présente délibération, et son annexe, sont adoptées de façon expresse et à l'unanimité. Elle sera consignée au registre des délibérations du conseil d'administration sous le n° 2025-32 et affichée.

Fait à Caen, le 17 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

La rectrice de la région académique Normandie
Chancelière des universités

Valérie CABUIL



Délibération n°2025-33 du 17/12/2025

SCHÉMA DIRECTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU CROUS NORMANDIE

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R 822-1, R822-10, R822-16 et R822-19,

Vu le code de la commande publique,

Vu notamment les articles 175, 176, 177 et 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous Normandie,

Vu le rapport de présentation du Crous Normandie.

Le Crous Normandie, en tant que service public dédié à la vie étudiante, est pleinement engagé dans une démarche de transition écologique depuis plusieurs années.

Le schéma directeur joint en annexe fixe un cap stratégique, structure les priorités et coordonne les actions à développer. Il s'articule autour des axes suivants :

- Une restauration de qualité, gourmande et vertueuse
- Un patrimoine responsable
- Mieux se déplacer : réduire et verdier les déplacements
- Pour un numérique responsable
- Le collectif, moteur d'une transition facilitée

DÉLIBÈRE :

Article unique

La délibération sur le schéma directeur de la transition écologique du Crous Normandie est adoptée.

Cf. procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 17 décembre 2025.

Les votes sont les suivants :

Nombre de votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Ne prend pas part au vote :	00
Abstentions :	00
Pour :	21
Contre :	00



Crous

Normandie

La présente délibération, et son annexe, sont adoptées de façon expresse et à l'unanimité. Elle sera consignée au registre des délibérations du conseil d'administration sous le n° 2025-33 et affichée.

Fait à Caen, le 17 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

La rectrice de la région académique Normandie

Chancelière des universités

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Valérie CABUIL".

Valérie CABUIL



Délibération n°2025-34 du 17/12/2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ET ACTUALISATION DU PLAN DE CONTRÔLE DE MAÎTRISE DES RISQUES

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R 822-1, R822-10, R822-16 et R822-19,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu notamment les articles 175, 176, 177 et 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous Normandie,

Vu le rapport de présentation du Crous Normandie,

Le Crous Normandie met en œuvre, conformément à la réglementation et dans un souci constant d'amélioration de la qualité des processus de gestion, une démarche de maîtrise des risques de gestion et de contrôle Interne.

Dans ce contexte, il est vous présenté, en annexe de la présente délibération :

Pour information :

- La cartographie des processus du Crous Normandie
- Le système de cotations des risques
- Les dernières actions réalisées (depuis le conseil d'administration de mars 2025)

Pour vote :

- Les actions qui devront être poursuivies et menées dans les mois à venir

DÉLIBÈRE :

Article unique

La délibération sur la cartographie des processus et actualisation du plan de contrôle de maîtrise des risques est adoptée.

La Directrice générale du Crous est autorisée à signer tout document concernant la mise en œuvre de cette délibération.

Cf. procès-verbal des délibérations du conseil d'administration 17 décembre 2025.

Les votes sont les suivants :

Nombre de votants :	21
Suffrages exprimés :	18
Ne prend pas part au vote :	00
Abstentions :	03
Pour :	18
Contre :	00

La présente délibération, et ses annexes, sont adoptées de façon expresse et à l'unanimité. Elle sera consignée au registre des délibérations du conseil d'administration sous le n° 2025-34 et affichée.

Fait à Caen, le 17 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

La rectrice de la région académique Normandie

Chancelière des universités



Valérie CABUIL

Délibération n°2025-35 du 17/12/2025

DISPOSITIF CULTURE ACTIONS AU SEIN DU CROUS NORMANDIE

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R 822-1, R822-10, R822-16 et R822-19,

Vu le code général de la fonction publique, titre III, art 731-1 et suivants, livre II et livre VIII Titre II. Chapitre VII. Articles L.8271-1 à L.827-3

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous Normandie,

Vu le rapport de présentation du Crous Normandie,

Dans le cadre de la politique du réseau des Crous mise en place pour favoriser toutes les formes d'engagement étudiant, le dispositif Culture ActionS propose aux étudiants, depuis 1988, un soutien financier, matériel et un accompagnement dans la réalisation de leurs projets culturels, scientifiques, sportifs, citoyens ou solidaires.

Depuis 2018, le dispositif est abondé par la contribution vie étudiante et de campus (CVEC), destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé.

La circulaire n° 2025-08-07 du 08/07/2025 relative au dispositif d'aide à projet Culture ActionS et à son articulation avec le dispositif CVEC prévoit la présentation au vote du Conseil d'administration de la composition de la commission Culture ActionS. Elle autorise également le vote en Conseil d'administration d'une limitation du montant maximal attribué par projet.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver les éléments du dispositif Culture ActionS du Crous Normandie ainsi décrits.

1. Une commission régionale dénommée « Commission Culture ActionS » est mise en place

a. Fonctions de la commission

Cette commission qui traite l'ensemble des demandes de la région a pour fonctions :

- d'approuver, de mettre en attente ou de refuser les demandes de subvention émanant des porteurs de projet,
- de proposer à la Directrice Générale la mise en place d'une mesure de réversement pour les actions non réalisées ou ne correspondant pas au projet présenté,
- de contribuer au bilan des actions conduites l'année précédente,
- de contribuer à la programmation des actions pour l'année suivante,

b. Composition de la commission

La composition de la commission régionale Culture ActionS est la suivante :

- Le Vice-Président étudiant au Conseil d'administration du Crous Normandie ou son représentant,
- La Directrice Générale du Crous Normandie ou son représentant,
- Un représentant de la Région Normandie,
- Un représentant étudiant de l'Université de Caen,



Crous

Normandie

- Un représentant étudiant de l'Université de Rouen,
- Un représentant étudiant de l'Université du Havre.

La commission se réunit tous les mois en visioconférence selon un calendrier défini en début d'année universitaire.

2. Seuils de fléchage Culture ActionS / CVEC

Afin de faciliter la lisibilité des dispositifs pour les porteurs de projet, les seuils de fléchage suivants sont mis en place :

- les projets strictement inférieurs à 500 € relèvent du dispositif Culture ActionS,
- les projets à partir de 500 € sont examinés dans le cadre des commissions CVEC.

Ces seuils permettent de positionner Culture ActionS comme un tremplin vers des projets de plus grande envergure, tout en rendant les dispositifs plus lisibles pour les étudiants.

3. Modalités de fonctionnement du dispositif Culture ActionS

- Les demandes de subvention Culture ActionS sont déposées à l'aide d'un imprimé « Dossier de demande de subvention » disponible sur le site Internet du Crous Normandie.
- Les dossiers sont adressés au Crous Normandie par mail sur une adresse mail dédiée : cultureactions@crous-normandie.fr,
- Après le dépôt du dossier, un entretien - en visioconférence ou en présentiel – est mis en place afin de clarifier les éléments constitutifs du projet et identifier d'éventuels besoins d'accompagnement complémentaires visant à sécuriser la mise en œuvre du projet.
- Les décisions seront notifiées par mail aux porteurs de projets suite à la commission,
- Les décisions favorables seront formalisées par une convention de subvention,
- Les versements afférents à la subvention seront réalisés conformément à l'une des modalités ci-après et selon l'option retenue par le porteur de projet :
 - 75 % de la somme après réception de la convention – 25 % après réception du bilan,
 - 100% après réception du bilan.
- En cas de non réalisation du projet ou de non-conformité de cette réalisation avec le projet initialement présenté, le Crous pourra exiger le remboursement total ou partiel des sommes versées.

DÉLIBÈRE :

Article unique

La délibération sur le dispositif Culture ActionS est adoptée.

La Directrice générale du Crous est autorisée à signer tout document concernant la mise en œuvre de cette délibération.

Cf. procès-verbal des délibérations du conseil d'administration 17 décembre 2025.

Les votes sont les suivants :

Nombre de votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Ne prend pas part au vote :	00
Abstentions :	00
Pour :	21
Contre :	00

Publié le : 13/01/2026



La présente délibération est adoptée de façon expresse et à l'unanimité. Elle sera consignée au registre des délibérations du conseil d'administration sous le n° 2025-35 et affichée.

Fait à Caen, le 17 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

La rectrice de la région académique Normandie

Chancelière des universités

A handwritten signature consisting of two stylized, intersecting lines forming an 'X' shape.

Valérie CABUIL



Délibération n°2025-36 du 17/12/2025

PROGRAMME D'ANIMATIONS ET D'ÉVÈNEMENTS AU SEIN DE « LA BULLE » SITE DE CAEN

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R 822-1, R822-10, R822-16 et R822-19,

Vu notamment les articles 175, 176, 177 et 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous Normandie,

Vu le rapport de présentation du Crous Normandie,

« La Bulle » est un espace de vie étudiante implanté sur campus 1 de l'Université de Caen. Ouverte à tous les étudiants aussi bien en journée que ponctuellement en soirée, « La Bulle » est un lieu d'accueil, d'échanges et de dynamisation du quotidien universitaire qui a « trouvé son public » depuis son ouverture en mars 2025. Le projet proposé vise à permettre la continuité, et le développement de différents ateliers, de promouvoir des actions thématiques autour notamment de l'environnement, du droit des femmes, de l'égalité et du vivre-ensemble.

Comme les années précédentes, les équipes de La Bulle - en lien avec les équipes de la Direction de la Communication et de l'action culturelle – continueront d'organiser, en partenariat avec l'Université de Caen, deux temps forts de la vie étudiante et culturelle caennaise : le Tremplin Phénix Normandie et Les Fous De La Rampe.

Enfin, La Bulle pilote pour le Crous Normandie les dispositifs « Culture ActionS » et « Accueil de volontaires en service civique ».

Lieux des actions : Campus de Caen

Financement : le montant global du projet s'élève à 76 500 € se décomposant comme suit :

- Indemnités des volontaires en service civique (missions de 8 mois) : 12 000 €
- Animations et évènements organisés à La Bulle : 22 000 €
- Dispositif de financement des projets étudiants Culture ActionS : 15 000 €
- Matériel mis à disposition pour les étudiants : 4 500 €
- Festival « Les Fous De La Rampe » (partenariat avec l'Université de Caen) : 14 000 €
- Concours « Tremplin Phénix Normandie (partenariat avec l'Université de Caen) : 4 000 €
- Accompagnement des ateliers et/ou d'évènements avec des prestations (restauration, ...) : 5 000 €

DÉLIBÈRE :

Article unique

La délibération sur le programme d'animations et d'évènements au sein de la Bulle est adoptée.

La Directrice générale du Crous est autorisée à signer tout document concernant la mise en œuvre de cette délibération.

Cf. procès-verbal des délibérations du conseil d'administration 17 décembre 2025.



Les votes sont les suivants :

Nombre de votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Ne prend pas part au vote :	00
Abstentions :	00
Pour :	21
Contre :	00

La présente délibération est adoptée de façon expresse et à l'unanimité. Elle sera consignée au registre des délibérations du conseil d'administration sous le n° 2025-36 et affichée.

Fait à Caen, le 17 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

La rectrice de la région académique Normandie

Chancelière des universités



Valérie CABUIL

Délibération n°2025-37 du 7/10/2025

PROGRAMMATION DE LA DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE POUR L'ANIMATION DES CAMPUS 2026 : ATELIERS ARTISTIQUES ET ÉVÈNEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R 822-1, R822-10, R822-16 et R822-19,

Vu notamment les articles 175, 176, 177 et 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous Normandie,

Vu le rapport de présentation du Crous Normandie,

Favoriser l'accès de tous les étudiants à la culture, aux pratiques sportives et de loisirs ainsi qu'aux pratiques artistiques amateurs fait partie intégrante de la mission sociale des Crous.

Le Crous Normandie propose aux étudiants, gratuitement, sur l'ensemble des campus universitaires un programme d'animations culturelles, d'ateliers ainsi qu'une programmation dans ses structures.

Des animateurs du Crous et des volontaires en service civique sont présents sur tout le territoire normand. Ils prennent en charge l'organisation de ces évènements et mettent en place des ateliers diversifiés. Le Crous Normandie a également recours à des intervenants extérieurs, professionnels du monde culturel.

Le Crous Normandie s'appuie sur de nombreux partenariats sur l'ensemble du territoire avec les établissements de l'enseignement supérieur, les structures culturelles locales et les collectivités territoriales en vue de proposer aux étudiants des ateliers et une programmation culturelle de qualité.

Lieux des actions : Alençon - Caen – Cherbourg - Evreux - Le Havre - Hérouville St Clair - Mont Saint Aignan - Rouen - Saint Etienne du Rouvray

Financement : le montant global du projet s'élève à 81 400 € se décomposant comme suit (budget prévisionnel détaillé en annexe) :

- Animations culturelles : 30 800 €
- Accompagnement à la création artistique : 18 600 €
- Partenariats - projet : 22 000 €
- Programme d'animations site du Havre : 10 000 €

DÉLIBÈRE :

La délibération sur la programmation de la direction de l'action culturelle pour l'animation des campus 2026 est adoptée.

La Directrice générale du Crous est autorisée à signer tout document concernant la mise en œuvre de cette délibération.

Cf. procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 17 décembre 2025.



Les votes sont les suivants :

Nombre de votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Ne prend pas part au vote :	00
Abstentions :	00
Pour :	21
Contre :	00

La présente délibération, et son annexe sont adoptées de façon expresse et à l'unanimité. Elle sera consignée au registre des délibérations du conseil d'administration sous le n° 2025-37 et affichée.

Fait à Caen, le 17 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

**La rectrice de la région académique Normandie
Chancelière des universités**

Valérie CABUIL

